



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMITE DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 JUILLET 2020 (visioconférence)

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : **Membres indépendants :**

Mesdames Christie CORNUS - Ghyslaine SALDANA - Huguette UHLMANN

Messieurs Jean-Louis AGASSE - Francis ANDREU - Jean Bernard BIAU - Michel CHARRANÇON – Christophe BOURDIN - Arnaud DALLA PRIA - Jean-Claude LAFFONT - Daniel OMEDES - Bernard PLOMBAT - Christian SALERES - Jean-Marc SENTEIN - Pierre THEVENIN

Présidents de district :

Messieurs Francis ANJOLRAS - Jérôme BOSCARI - Raphaël CARRUS - Arnaud DELPAL - Maurice DESSENS - Claude LACOUR - Serge MARTIN - Jean Claude PRINTANT

Ont donné un pouvoir :

Membres indépendants :

Messieurs Jean François CHAPPELLIER à Francis ANJOLRAS - Christian GRAS à Francis ANDREU - Mario PERES à Christophe BOURDIN - Sandryk BITON à Christie CORNUS

Présidents de Districts :

Messieurs Guy GLARIA à Arnaud DALLA PRIA, René LATAPIE à Raphaël CARRUS - Claude MALLA à Jean-Claude COUAILLES - Jean-Pierre MASSE à Arnaud DELPAL -

Participent : **Messieurs Olivier DAURIOS - Yvan DAVID - Christophe GENIEZ – Gérard GONZALEZ, Secrétaire Général du District de l'Ariège représentant son district**

Excusés : **Messieurs Damien LEDENTU, Henri NOEL**

Un dossier est remis à chaque participant.

Ouverture de la Séance à 09h45

Préambule

Le Président Jean-Claude COUAILLES remercie les membres pour leur présence sur les deux sites en visioconférence.

La parole est donnée à Madame Huguette UHLMANN qui fait le point sur les membres présents et les pouvoirs.

PLANNING BUREAU DIRECTEUR & COMITE DIRECTEUR (H. UHLMANN)

Madame UHLMANN présente le planning de programmation des réunions du Comité de Direction et du Bureau Directeur, ainsi que le calendrier des dates des assemblées générales départementales, régionale et fédérale.

NOMINATION BUREAU DIRECTEUR (H. UHLMANN)

Pour rester cohérent avec ce qui a été mis en place, les 3 Présidents de District membres du Bureau Directeur doivent être renouvelés chaque saison.

A ce titre, pour la saison actuelle, intégreront le bureau directeur Messieurs ANJOLRAS, CARRUS et LATAPIE.

⇒ **Mme UHLMANN soumet au vote ces nominations**

- **POUR : 30**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents*.

* Messieurs ANJOLRAS et BOSCARI ayant du retard en ce début de réunion, leurs voix ne sont pas prises en compte pour ce vote.

REGLEMENT DES COMPETITIONS (H. UHLMANN)

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS

Madame UHLMANN indique que les textes ont été réactualisés suite à l'augmentation du nombre d'équipes dans les différentes poules et que les autres modifications sont dites de « librairie ».

Intervention de Monsieur Maurice DESSENS sur l'article 4 : Obligations plus particulièrement sur l'Article 4-1/alinéa 2 des règlements SENIORS : il s'interroge sur la présence du terme « départemental » dans cet article et demande à ce qu'il soit retiré.

Mme la secrétaire générale précise que c'est une erreur de réécriture de l'article car effectivement l'obligation n'a jamais été étendue aux clubs disputant des championnats départementaux.

Il souhaite que l'obligation d'engagement en coupe Gambardella soit limitée aux clubs qui disputent une épreuve nationale conformément à l'art 4.1 du règlement FFF ; les autres clubs étant soumis à un engagement facultatif ce qui évitera de nombreux forfaits lors des premiers tours.

Par ailleurs, il s'interroge sur les modifications qui sont apportées ce jour étant entendu que ce sont des dispositions règlementaires pour lesquelles toute modification doit être présentée et votée en assemblée générale.

Sur le plan général, le Président de la Ligue lui répond que nous sommes dans une situation très particulière et les assemblées générales n'ont pas pu se tenir. La préparation de la saison oblige les instances à ce que les règlements soient écrits et c'est pour cela qu'aujourd'hui il demandera au Comité de Direction de les approuver.

Pour le cas particulier soulevé, Monsieur Christophe GENIEZ rappelle que cet engagement obligatoire est fait dans le but d'avoir un maximum de clubs présents dans les compétitions ; si on le laisse sur la base du volontariat, on risque de voir chuter le nombre d'engagés.

Monsieur Michel CHARRANÇON rappelle que jusqu'à présent, l'obligation était présente dans les textes ; si on l'enlève, on risque d'avoir une représentativité des clubs de l'Occitanie diminuée.

Monsieur Jean-Claude LAFFONT propose d'imposer à minima la règle pour les clubs évoluant en Régional 1 (obligation d'engager leur équipe U19 en Gambardella).

Monsieur Jean-Marc SENTEIN précise qu'il serait judicieux d'appliquer la règle fédérale.

Il est rejoint par Monsieur Arnaud DALLA PRIA qui précise qu'en termes de lisibilité pour les clubs, harmoniser nos règlements régionaux avec ceux fédéraux serait effectivement un choix judicieux.

Monsieur DESSENS ajoute que cette obligation forcée peut mettre en danger nos clubs évoluant en régional : en cas de forfait de leur équipe, les sanctions encourues sont lourdes de conséquence par la suite. Il souhaite que liberté soit laissée aux clubs sur ce point.

⇒ **Mme UHLMANN soumet au vote la modification précise : Pour ou Contre le maintien de cet alinéa 2 de l'article 4-1 des règlements SENIORS.**

- **POUR : 5**
- **CONTRE : 26**
- **ABSTENTION : 1**

Le Comité de Direction décide à la majorité la suppression de l'alinéa 2 dans son intégralité.

Monsieur Raphaël CARRUS intervient sur l'article 3.3 et pose la question de savoir si l'accession supplémentaire octroyée à certains Districts est figée ou bien sera revue ?

Le Président de la Ligue indique que cela demandera à être revu toutes les saisons. Il faut préciser notamment ce que l'on entend par nombre d'équipes engagées : il propose que le sujet soit traité lors du prochain Comité Directeur (8 août).

Monsieur Arnaud DELPAL précise que le nombre d'équipes engagées s'entend par le nombre d'équipes seniors jouant au niveau régional et départemental.

En attendant, le texte est conservé en l'état.

Monsieur Pierre THEVENIN intervient sur l'article 3.1 : il note une différence quant au nombre d'équipes dans le texte (96 et 99).

Monsieur COUAILLES précise qu'il convient de modifier dans cet article 3.1 le texte portant sur le nombre de poules et d'équipes.

En lieu et place de « 3 poules de 13 équipes et cinq poules de 12 équipes en R3 », il faut lire : deux poules de 13 et six poules de 12 et corriger à 98 le nombre d'équipes et non 99. Cela s'explique, par le fait, que nous sommes en une saison exceptionnelle.

Monsieur Gérard GONZALEZ intervient sur l'article 4.2 (diplômes) : il souhaite qu'il soit noté que l'entraîneur doit être sur le banc.

Il est rappelé que cette obligation non présente dans cet article, l'est par contre dans les règlements idoines (statut des éducateurs). Madame Huguette UHLMANN rajoute que cette obligation est notée, également, sur les règlements communs aux compétitions.

Monsieur Yvan DAVID souhaite que lors de cette saison, les FMI soient analysées par la commission du statut des éducateurs afin de veiller aux présences sur le banc de touche des éducateurs identifiés.

Monsieur Jean-Louis AGASSE, précise que ce contrôle a été effectué cette saison.

Monsieur Jean-Bernard BIAU apporte une précision : l'analyse doit se faire à 2 niveaux :

1. Vérifier la présence sur la FMI de l'éducateur,
2. Vérifier l'identité et la présence physique sur le banc de touche de l'éducateur.

Au cours de la saison 2019/2020, il a été lancé un contrôle de FMI : l'idée est pour cette saison de poursuivre et d'étendre ce travail de contrôle.

Cette analyse en présentiel relève du rôle du délégué : l'idée serait de mettre en place ce contrôle en Régional 1 et Régional 2 par les délégués.

Sur ce sujet, Monsieur Jérôme BOSCARI précise que la question s'est posée dans son district et estime que ce travail de contrôle pourrait être fait en Régional 3 par les arbitres.

Il revient ensuite à la commission compétente de contrôler que les personnes sur le banc possèdent le diplôme afférent à la compétition concernée.

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS JEUNES

Madame UHLMANN fait un rappel des diverses modifications qui ont été effectuées :

- U14 passage de 2 niveaux à 1 niveau
- Création U15 et U17 application de la règle générationnelle,
- Adaptation des accessions U18 pour permettre l'ossature U20, avec également un système de places vacantes).
- Réactualisation par rapport au nombre d'équipes dans les différents niveaux des catégories U16 et U18
- Articles sur l'application générationnelle et sur les modalités de composition des championnats 2021-2022

Monsieur COUAILLES apporte une précision sur la catégorie U18 : le règlement proposé permet de ne pas organiser une compétition sans challenge.

Monsieur DESSENS revient sur l'article 6 du règlement U14 : le règlement sous-entend qu'il faille mettre en place un championnat départemental en U13 ; or, le District de la Haute-Garonne a toujours milité afin qu'il n'y ait pas d'esprit de compétition sur cette catégorie, ce qui ne sera pas le cas avec l'organisation proposée.

En réponse à cette remarque, le Président rappelle que l'idée est de mettre en place un règlement commun pour tous les districts.

Monsieur DESSENS s'interroge sur cette modification d'ordre réglementaire qui doit relever normalement d'un vote en assemblée générale et non en Comité Directeur.

Le Président rejoint Monsieur DESSENS sur son observation mais rappelle également que la tenue d'une assemblée générale au regard du contexte actuel n'était pas possible, et que, par conséquent, le Comité Directeur doit prendre des décisions pour les porter à la connaissance des clubs même si ces résolutions ne pourront être votées qu'en janvier 2021 lors de l'assemblée générale.

Le Président rappelle sa proposition de créer la catégorie U14 à partir d'une compétition départementale organisée de septembre à décembre, débouchant sur une compétition régionale de janvier à juin. Cette proposition n'a pas été retenue car tous les districts ne pourraient pas l'organiser. Il faut donc trouver un socle commun à partir de la catégorie U13 sachant que pour le district Haute-Garonne « l'enjeu » est minoré par le fait que beaucoup d'équipes se maintiendront au niveau U14 par leur parcours dans ce championnat régional.

Monsieur Yvan DAVID intervient pour indiquer qu'il rejoint monsieur DESSENS quant à sa remarque sur l'esprit de compétition en U13 et à ce titre, il propose d'accompagner cette compétition notamment lors de la dernière phase avec par exemple la mise en place d'un permis de conduire qui permettrait de veiller à la bonne marche des rencontres.

Le Président estime qu'il serait intéressant que le groupe de travail sur ces compétitions se réunisse à nouveau pour réfléchir à cette idée.

Monsieur DESSENS trouve l'idée de Monsieur DAVID très intéressante, idée qui permettra d'accompagner les clubs dans les meilleures conditions au vu des enjeux afin de limiter au maximum les débordements autour de cette catégorie U13.

Sur le même sujet, Monsieur Jérôme BOSCARI rappelle que l'esprit de compétition a malgré tout toujours été présent sur la catégorie U13 et trouve intéressante l'idée d'une accession par les U14.

Il précise que pour accompagner au mieux cette catégorie, plusieurs garde-fous existent : mettre en place par exemple des obligations (éducateur, présence sur le banc limitée à 2 personnes licenciées, parents derrière main courante, etc.).

Il ajoute également que, après avoir sondé ses clubs, dans le cadre de la mise en place du championnat U14, il n'y aurait en U14 que 4 ou 5 équipes avec des joueurs de la catégorie, les autres équipes seraient des équipes composées de joueurs U13.

Le Président rejoint Monsieur BOSCARI sur l'idée de critères qui peuvent être mis en place. L'idée de proposer un championnat U14 à 2 phases pourrait s'accompagner de mesures novatrices comme par exemple autoriser l'équipe ayant fait évoluer uniquement des joueurs U14 de pouvoir monter.

Monsieur BOSCARI craint que cette organisation ne soit trop compliquée pour les clubs et estime plus judicieux de commencer avec des garde-fous, qui permettront de se laisser une à deux années de fonctionnement pour ensuite aller de l'avant.

Sur ce même sujet, Monsieur Jean-Claude PRINTANT tient à rappeler que les montées de U13 ont été étudiées pour permettre aux « petits » districts d'être représentés ; ceci dit, il rejoint Monsieur BOSCARI sur l'idée de se laisser du temps pour analyser et laisser les choses se mettre en place.

Il est rejoint dans ses propos par Monsieur Marco SENTEIN qui estime qu'à l'issue de la prochaine saison, il sera intéressant de mener une réflexion sur cette mise en place.

Sur la saison 2020/2021, Monsieur Maurice DESSENS souhaite que le dispositif mis en place soit complété par la proposition de Monsieur DAVID à savoir : assurer un accompagnement des clubs dans la compétition U13 avec la mise en place par exemple d'un permis de conduire par équipe, de manière à ce que les clubs sentent qu'ils sont encadrés.

Cela donnerait un cadre sur lequel les Présidents de Districts pourraient échanger afin d'avoir un système commun.

Monsieur Francis ANJOLRAS rejoint Monsieur DESSENS quant à la mesure d'accompagnement, indiquant que le suivi du permis de conduire est difficile, et souhaiterait par contre que soit proposée une mesure d'accompagnement simple mais avec des critères forts.

Monsieur ANJOLRAS est rejoint dans ses propos par Monsieur Claude LACOUR quant au suivi du permis de conduire ; toutefois, il précise que ce challenge de l'esprit sportif est très efficace.

Dans le même esprit, Monsieur Gérard GONZALEZ rejoint les propos tenus par les membres du Comité, précisant que là sur la catégorie U13, les problématiques surviennent souvent dans l'attitude des personnes (parents, ou autres) se trouvant derrière la main courante et non au sein des éducateurs ou dirigeants qui gèrent ces équipes.

Sur un tout autre registre, Monsieur Arnaud DELPAL précise qu'il conviendra de garder de la cohérence sur cette catégorie U13, ce qui revient à réfléchir à mettre en place de la compétition par zone géographique, sans se limiter aux « frontières » départementales.

En conclusion sur ce sujet, Madame UHLMANN précise que toutes les idées proposées seront étudiées en vue d'améliorer les choses. Pour le règlement devant s'appliquer la saison prochaine il sera rajouté une disposition d'accompagnement applicable à tous les districts après une réflexion et accord des commissions départementales disposition votée par le Comité Directeur de chaque district pour application immédiate dès le début des compétitions.

CATEGORIE U20

Monsieur ANJOLRAS évoque l'article 3 du règlement U20 quant à la participation des joueurs U17 : il souhaite que ce sujet soit abordé afin de supprimer cette possibilité dans l'article en raison de la différence d'âge importante.

En réponse, Madame UHLMANN rappelle qu'il s'agit de l'application d'une décision fédérale émanant des règlements de la catégorie SENIORS.

Monsieur BOSCARI prend la parole pour indiquer qu'en effet, sur le fond, il donne raison à Monsieur ANJOLRAS, que ce soit sur le règlement U20 ou sur les SENIORS mais en même temps, il rappelle qu'interdire la participation de joueurs U17 pourrait avoir comme conséquence pour un club de ne pas pouvoir aligner d'équipe.

Monsieur BOSCARI précise par ailleurs, qu'il serait judicieux de collecter l'ensemble des règlements départementaux en U13/U14/U15/U17 afin de pouvoir s'assurer des modalités d'accessions.

Madame UHLMANN profite de la présence de chaque Président de districts pour faire un rappel, et confirme que cette demande est adressée chaque saison et qu'elle veillera, particulièrement, au retour des districts avant le début de leurs compétitions.

⇒ **Madame UHLMANN propose de mettre au vote les règlements SENIORS et JEUNES avec une modification à venir sur la catégorie U14 avec la mise en place du permis de conduire mais également avec les propositions des Présidents de District suite aux travaux de leur commission :**

- **POUR : 32**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Les règlements sont adoptés à l'unanimité.

Madame Christie CORNUS s'interroge sur le fait que les règlements féminins n'ont pas été évoqués.

En réponse, Madame UHLMANN indique que les règlements féminins et futsal seront validés au mois d'août lors du prochain Comité Directeur sachant que les informations relatives à ces championnats changent tous les jours.

CAISSE DE PEREQUATION U18F (F. ANDREU)

La Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Francis ANDREU, Trésorier Général

Il informe le comité qu'il a reçu plusieurs requêtes de clubs participant au championnat féminin U18F, demandant à ce que soit appliquée dans cette compétition la caisse de péréquation comme dans toutes les autres catégories jeunes.

⇒ **Madame UHLMANN propose de mettre au vote la mise en place de cette caisse de péréquation pour le championnat U18F :**

- **POUR : 32**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité cette proposition.

FUSIONS & ENTENTES (H. UHLMANN)

La Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Christophe GENIEZ.

Il évoque le projet de fusion dans le District des Pyrénées Orientales de 3 clubs SAINT ESTEVE, ESPOIR FEMININ PERPIGNAN FEMININ, INTER FUTSAL PAYS CATALAN et précise que la fusion n'aura pas lieu, la mairie de PERPIGNAN ne souhaitant pas modifier les conventions actuelles.

Par conséquent, les 3 clubs conservent leur numéro d'affiliation respectif ; en revanche, chaque club va modifier son appellation de manière à ce que le sigle formé par les initiales de chacun soit identique.

Cette modification soulève un problème, le sigle « USEP » étant déjà utilisé (fédération de sport scolaire).

En réponse, chaque club va ajouter la lettre « E » dans son appellation afin d'éviter toute confusion.

Il rappelle également que cette modification d'appellation est faite dans le but d'une prochaine fusion. Il faut que ces modifications soient enregistrées avant le prochain Comité Directeur.

Un document récapitulatif des différentes ententes et fusions a été remis aux membres.

Monsieur DESSENS apporte quelques corrections au document :

- Le club de Labège absorbe Inter FC
- Concernant la fusion du club de CONFLUENT/LACROIX/SAUBENS/PINSAGUEL avec le club de ROQUES : il précise que les clubs sont à jour financièrement auprès du District.

⇒ **Madame UHLMANN met au vote les ententes :**

- **POUR : 32**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité cette proposition.

VALIDATION DES LABELS (Y. DAVID)

La Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Yvan DAVID.

Monsieur Yvan DAVID fait la présentation de la liste des clubs labellisés suite aux visites de contrôles pour l'obtention du label.

⇒ **Madame Huguette UHLMANN, soumet à l'approbation du Comité Directeur les clubs labellisés FFF (Cf. document en annexe) qui seront ensuite présentés au BELFA :**

- **POUR : 32**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité cette proposition.

En marge de ce vote, Monsieur DAVID émet le souhait auprès des Présidents de Districts qu'une commission départementale soit créée dans chaque District afin d'accompagner les techniciens dans leur travail.

DOSSIERS JURIDIQUES (C. BOURDIN)

La Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Christophe BOURDIN.

Monsieur Christophe BOURDIN présente un document récapitulatif de l'ensemble des recours effectués par les clubs sur les compétitions régionales auprès de la FFF, suite aux décisions du comité directeur du 13 juin 2020. Il précise que tous les recours ont été rejetés par la Fédération à l'exception de l'appel du club de DRUELLE FC (recours lié aux critères) : dans ce dossier, la FFF ordonne la réintégration de l'équipe en R1 féminines

Par ailleurs, le CNOSF a donné raison à la Ligue dans le dossier l'opposant au club de SAINT THIBERY.

Enfin, la cour administrative d'appel de Marseille a rejeté la demande du club d'Arsenal Croix d'Argent.

ARTICLE 73.2 RG DE LA FFF (C. CORNUS)

La Secrétaire Générale donne la parole à Madame Christie CORNUS.

Madame Christie CORNUS évoque l'article portant sur la participation des joueuses U16F en SENIOR FEMININES : la commission de la Ligue souhaite que l'autorisation de la participation des U16F en SENIOR FEMININES soit retirée (non-participation en compétition régionale) dans le but de favoriser le développement des compétitions JEUNES.

En complément des propos de Madame CORNUS, Monsieur DAVID informe qu'une étude a été menée afin d'avoir plus de précisions sur la pratique ; il confirme qu'il y a un projet de développement des compétitions U15 et U18 féminine et donc limiter la participation en SENIOR FEMININES des U16F permettrait de développer la pratique dans ces catégories JEUNES.

Monsieur ANDREU rappelle que ce sujet a déjà été évoqué la saison dernière et qu'en réponse, le Docteur CHAPPELLIER, également Médecin Fédéral, avait émis un avis contraire : par conséquent, et en l'absence du Dr CHAPPELLIER ce jour, il demande au comité de reporter ce sujet à la prochaine réunion afin que l'on puisse avoir l'avis médical avant de se positionner.

De son côté, Monsieur DESSENS estime qu'il est beaucoup trop tôt pour mettre en place des limites de cet ordre au niveau départemental.

Monsieur DELPAL quant à lui se dit favorable à interdire les U16F à jouer en SENIOR. Il rappelle que le district de l'Aveyron a mis en place une interdiction pour les U17F, ce qui a permis de créer un challenge en U16F / U18F avec aucune perte d'équipe. Par conséquent, si on veut développer la pratique féminine, on se doit de prendre des décisions fortes.

Monsieur BOSCARI estime que cela doit se faire progressivement pour aider les clubs à se structurer, rappelant que la structuration du football féminin dans les districts reste encore fragile sans oublier pour autant la dimension médicale.

Monsieur Raphaël CARRUS rejoint les propos de Monsieur DELPAL : l'interdiction des U16F en SENIOR FEMININES n'a pas posé problème, bien au contraire, aujourd'hui celle-ci est appliquée sans problème.

Monsieur GONZALEZ évoque un autre problème : le développement important des écoles féminines de rugby qui pillent le football. A nous d'être vigilant sur les décisions à prendre concernant le développement du football féminin.

Monsieur PRINTANT estime qu'il faut laisser de l'autonomie aux districts pour décider quant aux compétitions départementales ; en revanche, le comité peut se prononcer pour ce qui est des compétitions régionales.

⇒ **Madame UHLMANN soumet à l'approbation du comité directeur la proposition de Madame CORNUS : interdire la participation des U16F en R1 et R2 SENIOR FEMININES (championnat régional) :**

- **CONTRE : 3**
- **POUR : 20**
- **ABSTENTION : 9**

Le Comité de Direction, à la majorité, se positionne pour l'interdiction des U16F au niveau régional.

VOLET FINANCIER

PRÊT GARANTI DE L'ETAT (F. ANDREU)

Madame Huguette UHLMANN donne la parole à Monsieur Francis ANDREU

Devant le risque d'une baisse du nombre de licenciés auquel il convient d'ajouter un risque de perturbations de l'activité football en 2020/2021 selon le contexte sanitaire, il propose au comité la mise en place du prêt de l'Etat que l'on pourra si besoin mobiliser dans les 12 mois.

Afin d'aborder le début de saison avec sérénité, il propose de souscrire un prêt d'un million d'euros.

⇒ **Madame UHLMANN met au vote cette proposition :**

- **POUR : 32**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur ANDREU.

BAREME DES OFFICIELS 20-21 & DESIGNATIONS (C. CORNUS)

La Secrétaire Générale donne la parole à Madame Christie CORNUS.

- **DESIGNATION**

Madame CORNUS présente aux membres un tableau (Suivre le lien [Désignation des officiels 2020/2021](#)) récapitulant les modalités de désignation des officiels dans les différentes catégories.

Au regard du document, plusieurs interventions ont lieu :

- Sur la catégorie U18 : 3 arbitres sont-ils nécessaires ?
- Sur les autres catégories jeunes : un arbitre central serait suffisant (avec délégué si besoin).

Monsieur BOSCARI demande à ce que les districts aient connaissance rapidement du nombre d'arbitres que les Districts vont devoir fournir pour couvrir les nouvelles catégories de jeunes en arbitrage, précisant que le District du Tarn et Garonne ne pourra pas couvrir des U15 aux U18.

Il souhaite savoir, au niveau régional, s'il y aura suffisamment d'arbitres jeunes ou seniors pour couvrir les matches chez les jeunes.

Madame CORNUS précise que le nombre d'arbitres sera peu ou prou identique à la saison dernière.

Les catégories U14 et U15 seront données en délégation aux Districts tout comme ce sera le cas pour les arbitres assistant en U18 au regard des difficultés liées à la catégorie d'âge.

Monsieur BOSCARI confirme que ces délégations vont poser problème au niveau départemental, les Districts n'ayant alors pas la capacité pour couvrir leurs propres compétitions.

C'est la raison pour laquelle il souhaite savoir quelles sont les catégories qui seront en délégation afin de pouvoir anticiper l'organisation.

Madame CORNUS indique qu'on ne pourra donner une décision que début août lorsque la Ligue aura une meilleure visibilité sur les contingents d'arbitres.

Monsieur Pierre THEVENIN précise qu'en U18, le nombre d'arbitres requis sera nécessaire au vu de l'âge des joueurs. Qui plus est, en U16 et U18, cela représente une accession en national à la clé, d'où l'importance du nombre d'arbitres.

Mr Arnaud Dalla Pria rejoint les propos tenus précédemment concernant les difficultés rencontrées dans la catégorie U18, qui peuvent s'apparenter à celle de l'ex-U19 (avant la réforme des compétitions par la DTN). Il estime que ce serait une erreur de supprimer les arbitres assistants officiels car cette catégorie d'âge est compliquée à arbitrer. De même, il rappelle qu'il y a quelques années, la CRA effectuait des réunions de début de saisons avec les entraîneurs et capitaines d'équipes afin de permettre à tous les acteurs d'échanger sereinement sur différents sujets. Il avait alors été établi que dans les catégories concernées, le climat autour des rencontres s'était apaisé. Il précise également qu'il serait intéressant de s'interroger sur la remise en place de ce type de réunion.

Mr Yvan DAVID rejoint Mr Arnaud DALLA PRIA sur l'utilité de ces réunions et s'interroge sur l'arrêt de celle-ci. Arnaud DALLA PRIA explique que la DTRA n'y était pas favorable.

Il interroge également Madame Christie CORNUS, afin de savoir ce qui en est du renouvellement des arbitres à ce jour. Cela pourrait permettre d'éclairer la réflexion sur la répartition des désignations des arbitres.

En réponse, Madame CORNUS précise que chez les SENIORS, il ne devrait pas y avoir beaucoup de changements, ce qui ne sera pas le cas chez les JEUNES, ce qui risque de rendre la gestion compliquée.

Madame UHLMANN demande à Mme CORNUS de nous faire un point qu'elle nous soumettra lors du prochain comité directeur.

- **BAREME**

Madame CORNUS présente un tableau de Barème des Officiels pour la saison 2020/2021, qui ne prévoit aucune modification financière par rapport à la saison dernière si ce n'est pour la catégorie U15 (manque les U17 dans le tableau).

Cependant, elle informe le comité directeur que le COMEX aurait voté une augmentation de l'indemnité kilométrique qui passerait de 0,401 à 0,405 € (décision COMEX FFF)

A la demande de Monsieur Serge MARTIN, il serait bon d'avoir confirmation de cette modification du coefficient par le COMEX pour voter le tableau présenté.

Madame Huguette UHLMANN, demande que sur le barème des frais d'officiels saison 2020/2021 soit enlevé les lignes concernant la Coupe d'Occitanie qui ne peut se dérouler et qui soit rajouter une ligne championnat U17. Elle propose que le vote soit reporté au prochain comité directeur.

INDEMNITES KILOMETRIQUES DEPLACEMENTS EQUIPES (F. ANDREU)

La Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Francis ANDREU.

Il propose que le barème de l'indemnité kilométrique applicable aux équipes pour le calcul de la caisse de péréquation, entre autres, soit maintenu à 3€ le km.

⇒ **Madame UHLMANN met au vote ce barème :**

- **POUR : 32**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité le barème.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (LIGUE & DISTRICT) (F. ANDREU)

La Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Francis ANDREU.

Monsieur ANDREU informe le comité que grâce au travail de Madame Ludivine MARIN, la dette des clubs au niveau Ligue est divisée par 10. Il la félicite pour le travail réalisé.

Monsieur ANDREU fait le point sur la situation des clubs de Ligue et de districts et informe le comité que lors des différents échanges avec les clubs, il en est ressorti que beaucoup de mairies n'ont pas encore attribué les subventions aux associations, ce qui a un impact sur la trésorerie de certains clubs.

Par conséquent, Monsieur ANDREU propose d'attendre la réunion du comité directeur du 8 août pour prendre une décision vis-à-vis des clubs qui présente encore une dette de manière à avoir une meilleure visibilité, notamment en ce qui concerne les attributions des subventions par les municipalités.

Toutefois, il ajoute que les clubs concernés ne peuvent pas pour le moment effectuer des demandes de licences (accès bloqué).

Concernant la liste des clubs que les Districts souhaitent bloquer au niveau des licences, Monsieur ANDREU reste en attente des réponses de plusieurs Districts.

Monsieur ANDREU rappelle que le fonds National de solidarité ne compensera pas la dette de certains clubs.

Monsieur DELPAL interroge Monsieur ANDREU sur la position de la Ligue vis-à-vis des clubs qui ne paieront pas leur dette alors qu'ils se sont engagés dans des compétitions.

Monsieur ANDREU précise que la décision de ne pas réengager certains clubs sera lourde de conséquences.

Monsieur BOSCARI souhaite connaître rapidement quelle sera la décision prise par la Ligue et les éventuels critères (montant de la somme, quels clubs, etc.) pour ne pas réengager un club.

En réponse, Monsieur COUAILLES précise qu'un délai est donc accordé à compter de ce jour et jusqu'au 31 juillet. Le prochain comité directeur (8 août) rendra définitif la composition des poules.

Pour le championnat régional :

| REGULARISATION DOIT INTERVENIR AVANT LE 31 JUILLET | | | | |
|--|---|--------|--------------------------------|-----------|
| R3 Poule G | 1 | 580711 | LES COPAINS D'ABORD 81 CASTRES | 4 998,10 |
| FUTSAL R1 | 1 | 890450 | NARBONNE FUTSAL SP | 3 929,10 |
| FUTSAL R1/R2 | 2 | 853618 | TOULOUSE LANDE FUTSAL | 5 958,24 |
| FEMININES R1 | 1 | 514895 | US RAMONVILLE | 1 773,78 |
| FEMININES R2 | 2 | 582117 | NIMOISE FOOTBALL CLUB FEMININ | 3 616,74 |
| FEMININES R2 | 3 | 580998 | FOOTBALL CLUB MILHAUD | 4 447,63 |
| | | | | 24 723,59 |

Pour le championnat départemental la liste des clubs en infraction est dans le dossier remis en début de séance.

Monsieur ANJOLRAS indique qu'il convient dès à présent de relancer activement les clubs présentant une dette et estime sage par conséquent de reporter la décision au 8 août, après examen des dettes des clubs.

Madame UHLMANN conclut ce sujet en précisant qu'une décision sera arrêtée lors du prochain comité directeur après analyse des dettes des clubs.

VALIDATION DES POULES (JC. PRINTANT)

La secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Jean -Claude PRINTANT

- **JEUNES (Mise à jour par rapport aux engagements ou refus)**

Monsieur PRINTANT présente les modifications apportées aux compositions des compétitions, division par division.

Il rappelle la règle appliquée au championnat seniors et jeunes hors féminines :

Si la place vacante vient du refus d'un club accédant de district, demande à ce dernier de le remplacer.

Si la place vacante vient du refus d'un club évoluant la saison dernière en championnat régional :

- Poule supérieure à 12 clubs : pas de remplacement
- Poule inférieure à 12 clubs : remplacement pour maintenir la poule à 12 équipes

Monsieur COUAILLES tient à féliciter Madame Valérie PELFORT pour l'énorme travail réalisé sur ces compétitions et la cohérence des documents fournis aux membres du Comité de Direction.

Monsieur PRINTANT présente les modifications par compétition, demandant à ce que la validation se fasse après chaque présentation ([Cf. annexe](#))

| CATEGORIE | VALIDATION | REMARQUES |
|-----------------|------------|--|
| U20 | OUI | |
| U18 R1 | OUI | |
| U18 R2 | OUI | |
| U17 | OUI | |
| U16 R1 | OUI | |
| U16 R2 | OUI | |
| U15 | OUI | Question de Monsieur DELPAL sur les U15 : quid du classement de Causcade par rapport à d'autres districts ? Monsieur COUAILLES précise que le calcul a été fait par 2 services. Monsieur PRINTANT ajoute que la vérification sera faite. |
| U14 | OUI | |
| FEMININES R1 | OUI | Question de Monsieur BOSCARI sur le club de Druelle : la réintégration du club fait automatiquement descendre le club de Gandalou ? Monsieur COUAILLES informe qu'il a été fait application des règlements qui précisent que sur la diffusion des différentes poules est indiquée la mention « sous réserve des procédures en cours ». La décision fédérale étant contraire à la préconisation de la commission : application règlementaire. |
| FEMININES R2 | OUI | |
| U18 R1 FEMININE | OUI | |
| U18 R2 FEMININE | OUI | |
| FUTSAL R1 | OUI | |
| FUTSAL R2 | OUI | |

A propos des catégories JEUNES, Monsieur SENTEIN fait remarquer que les clubs ayant refusé l'accession sont des équipes réserve ou ayant une équipe en catégorie supérieure.

Il pose par conséquent la question suivante : peut-on imaginer qu'en 2021/2022, on puisse (en U16 et U18) avoir qu'une seule équipe par catégorie d'âge ? Il sera intéressant d'étudier la question.

Monsieur COUAILLES précise qu'il avait fait la même constatation et que l'idée de limiter avec le passage générationnel une équipe par club par catégorie va certainement s'imposer d'elle-même. La question sera étudiée.

⇒ La secrétaire Générale met au vote les modifications :

- POUR : 29*
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

*Messieurs Michel CHARRANCON, pris par des obligations professionnelles et Christophe BOURDIN appelé pour des raisons familiales ont quitté la séance pendant la présentation

Le Comité de Direction valide la composition des catégories présentées dans le tableau ci-dessus.

- **SENIORS (Mise à jour par rapport aux engagements ou refus, situation du club de FLEURANCE & BRESSOLS)**
- ✓ **Championnat Régional 1**
La composition est validée.
- ✓ **Championnat Régional 2**

Intervention de Monsieur PRINTANT concernant les clubs de BRESSOLS et FLEURANCE (poules C et D).

Il informe le comité que la commission des compétitions a été très sollicité par le club de Fleurance (à la limite du harcèlement).

Il regrette à ce sujet que les clubs aient été informés des compositions des poules avant même que le Comité de Direction se soit réuni

Monsieur COUAILLES confirme les propos de Monsieur PRINTANT, informant le comité qu'il a eu un entretien avec le président du club de Fleurance pour trouver une solution, précisant par ailleurs qu'il y a eu des fuites pendant même le comité directeur du 13 juin dernier.

C'est pour cela qu'étant le garant de l'équité, en accord avec la Commission, la Secrétaire Générale et le Trésorier Général il a pris la décision de remettre la proposition initiale de la commission à l'ordre du jour de cette séance.

Monsieur BOSCARI rappelle ce qui s'est passé lors du comité directeur du 13 juin : il y a eu le souhait commun du président du district du Gers (Fleurance) et du district du Tarn et Garonne (Bressols) pour échanger les places des clubs entre les deux poules.

Par conséquent, il ne souhaite pas que l'on revienne sur la décision actuelle.

Monsieur COUAILLES s'interroge sur le fait que Nègrepelisse ait demandé à changer de poule pendant le comité de direction du 13 juin, ce qui implique que le club avait eu connaissance de la composition des poules la veille (mail du club qui écrit cette communication).

Monsieur BOSCARI rappelle que chaque Président de districts prend « le pouls » auprès de ses clubs en amont, et ont donc des informations sur leurs souhaits (ce fut le cas pour Nègrepelisse et Bressols).

Ainsi, dans le cas de Bressols, Monsieur BOSCARI avait connaissance que le club ne souhaitait pas évoluer dans la même poule qu'un autre club du Tarn et Garonne.

Il réaffirme que le problème a été soulevé par le Président du district du Gers qui a évoqué le souhait de Fleurance de ne pas évoluer dans la poule où il avait été placé. Monsieur BOSCARI ayant saisi l'opportunité pour demander alors le changement avec le club de Bressols.

Afin de prouver la véracité de ses propos, Monsieur BOSCARI précise qu'il a enregistré le comité directeur du 13 juin.

Le Président de la Ligue s'étonne de telle pratique à l'insu de tout le monde.

Monsieur ANJOLRAS prend la parole pour évoquer deux sujets qui le choquent profondément :

1. Le fait que des membres du comité directeur divulguent des informations confidentielles : il demande à ce qu'une enquête soit menée afin de connaître l'identité des personnes.

2. Il estime illégal et scandaleux que l'on puisse enregistrer une réunion du comité directeur sans en avoir au préalable informé ses membres.

Il souhaite que soit acté ses propos dans le procès-verbal du présent comité directeur.

Monsieur Jean Louis AGASSE, membre de la commission des compétitions, indique que le changement voté lors du dernier comité directeur a une incidence très forte sur le nombre de kilomètres imposé au club de Fleurance (plus de 1000 kms)

En conclusion, le Président de la Ligue maintient sa demande.

⇒ **Madame Huguette UHLMANN met au vote la modification suivante : Maintien de la décision initiale de la commission à savoir :**

- **Fleurance réintègre la poule D**
- **Bressols réintègre la POULE C**
- **POUR : 25**
- **CONTRE : 1**
- **ABSTENTION : 3**

Le Comité de Direction valide à la majorité le fait de revenir à la décision initiale prise par la commission des compétitions : en conséquence, Fleurance réintègre la Poule D et Bressols réintègre la poule C.

Afin d'éviter ce genre de discussions, Madame UHLMANN pense qu'il serait plus judicieux qu'à l'avenir les clubs effectuent leurs demandes directement auprès la Ligue et de la commission compétente, et non en passant par les Présidents de district. Cela évitera bien des problèmes.

La secrétaire Générale redonne la parole à Monsieur Jean -Claude PRINTANT pour présentation de la R3

⇒ **Madame Huguette UHLMANN met au vote le championnat régional 3 :**

- **POUR : 29**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

La composition est validée.

CALENDRIER DES COMPETITIONS

Interventions :

Monsieur DAVID demande à ce que dans le cas d'un report de match, celui-ci ne soit pas fait sur le dernier week-end des vacances scolaires.

Monsieur MARTIN regrette que la finale PITCH départemental U13 ait été programmé lors du week-end de Pâques. Monsieur DAVID précise que le District a toute latitude pour modifier cette date.

⇒ **Madame Huguette UHLMANN met au vote :**

- **POUR : 29**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Le calendrier des compétitions est acté.

QUESTIONS DIVERSES & INTERVENTIONS

La secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Jean -Claude COUAILLES.

Le fait que le personnel ait été mis au chômage partiel, la prime de vacances, le 13^{ème} mois et les congés auraient dû être diminués, l'accord d'entreprise prévoyant que c'est le nombre de jours de présence qui permet ce calcul. La décision de verser la prime de vacances complète a été prise et le Président demande aux membres du Comité Directeur de valider cette disposition qui s'étendra au 13^{ème} mois et aux congés. Cette décision entraînera le versement à 100% de la prime du 13^{ème} mois et du maintien des congés, sous réserve d'absence hors période de confinement.

⇒ Madame Huguette UHLMANN met au vote :

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1

Le Comité de Direction valide à la majorité cette décision proposée par le Président de la Ligue.

Monsieur Claude LACOUR, Président du district de l'AUDE demande d'évoquer une question sur l'ANS.

Le Président répond qu'aucune question diverse non soumise à la Secrétaire Générale 5 jours avant la réunion n'est plus prise en compte au vu des incidents que provoquent souvent ces interventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15

Le Président
Jean-claude COUAILLES



La Secrétaire Générale
Huguette UHLMANN

